

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+--+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.02.69.69

Courriel retraites.cgtposte13@gmail.com Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>



"C'est le drame qui me touche le plus, voir des retraités qui ont travaillé toute leur vie et qui viennent demander à manger au Secours populaire, c'est vraiment douloureux."

Julien Lauprêtre, président du Secours populaire

Ca bosse, enfin, on essaie !

Bon, il manque encore quelques anciens de la RP pour nous éclairer de leurs expériences, pour nous conforter dans notre détermination, mais déjà nous pouvons confirmer que le cercle s'agrandit à l' IHS (Institut d'Histoire Sociale) qui se dit intéressé par notre démarche et fait même des propositions pour le Village de la Poste que nous voudrions bien voir évoluer vers un Village des PTT !

Premier jeudi (5 oct.) de travail consacré à affiner notre approche de la conférence de presse, avec deux volets : un plus historique et l'autre carrément revendicatif.

L'APA Allocation Personnalisée
d'Autonomie
Le feuilleton 4^e épisode Lire en page 3

RAPPEL : Nous vous proposons de nous rencontrer tous les jeudis matins d'octobre, au siège du Syndicat, pour mettre en place cette Conférence.

Nous avons pensé à élargir la portée de cet évènement en adressant une invitation aux Organisations syndicales et associations de postiers du département, à la Presse, aux élus politiques
Nous allons continuer à affiner la préparation de cette action, mais sans vous, nous savons que nous allons nous heurter au mur du mépris des dirigeants de la Poste.

Seule une action forte, visible et de masse peut les faire, si ce n'est reculer sur tout, au moins réfléchir et avancer sur certains points.

**PLUS QUE JAMAIS,
ON COMPTE SUR VOUS !**



Par mail, courrier, téléphone, par lettre classique, pigeon voyageur
...JE PREVIENS LE SYNDICAT
DE MA PRESENCE ou pas!



Non à la hausse de la CSG pour les retraités !

Hausse de la CSG .double peine pour les personnes âgées en maisons de retraite qui ne bénéficieront pas de l'exonération (annoncée mais qui sera étalée sur 3 ans) de la taxe d'habitation censée atténuer la hausse de la CSG (applicable au 1er janvier 2018), tout simplement car ils ne la paient pas.

Le gouvernement qui n'a eu de cesse de le répéter : « les retraités ne perdront pas de pouvoir d'achat avec la hausse de la CSG », avait oublié une catégorie de retraités : ceux qui vivent en maison de retraite ou en Ephaad et qui sont une majorité à ne pas payer la taxe d'habitation. Leurs chambres ne sont pas considérées comme des logements privés car le personnel peut y accéder librement et les heures de visite y sont limitées.

Pour eux, ce sera donc un coup dur : ils supporteront la hausse de la CSG, quand ils gagnent plus de 1.200 euros par mois, et ils ne bénéficieront pas de la suppression de la taxe d'habitation puisqu'ils ne la paient pas. Sur les 728.000 personnes vivant en maisons de retraite, difficile de savoir combien vont pâtir de la réforme, mais pour l'heure, aucune solution n'a été trouvée alors que la discussion parlementaire sur le budget doit commencer dans quinze jours.

Encore une fois, c'est aux plus pauvres de souffrir des mesures d'austérité !

Non à la hausse de la CSG !

Oui à une véritable revalorisation de toutes les retraites et pensions (principales et complémentaires)

ISOLEMENT ET FRACTURE NUMERIQUE

L'isolement s'accroît avec l'âge. C'est à partir de 80 ans que la vie bascule, que le tissu relationnel s'appauvrit au fil des décès des frères, des sœurs, des amis, que les personnes sont de moins en moins autonomes et qu'ils ne sortent plus guère.

Malgré les enfants qui se mobilisent pour entourer leurs aînés (62 % des 80 ans et plus voient un de leurs enfants une ou plusieurs fois par semaine, contre 29 %, des 70-79 ans), prenant ainsi à revers le discours défaitiste sur la famille, l'éclatement des familles, la dispersion géographique ne facilitent pas les relations.,

Mais il y a mille manières d'être présent, comme le téléphone et les nouveaux outils numériques qui, eux, permettent aussi de nouer le dialogue avec les petits enfants. Smartphones et tablettes, plus faciles à utiliser par une personne âgée qu'un ordinateur, entretiennent le lien. Être dans la boucle des mails familiaux ou sur les réseaux sociaux pour se tenir informé des événements, échanger des photos, se parler avec le son et l'image, change tout.

La commande vocale rend, en outre, un vrai service aux personnes qui ont du mal à utiliser un clavier.

Cette communication, même à distance, fait que les aînés restent « dans le coup », connectés à la vie familiale.

Mais, la fracture numérique pose justement problème, puisque 31 % des plus de 60 ans, 47 % des plus de 75 ans et 68 % des plus de 85 ans n'utilisent jamais Internet pour diverses raisons : faute de connexion, de familiarité avec l'outil mais aussi d'argent pour s'équiper et s'abonner.

Il est impératif de lutter contre le fossé numérique parce que les administrations multiplient désormais les démarches en ligne, qu'on s'achemine vers la télémédecine... et la Poste doit jouer ce rôle auprès de ses anciens agents qui ont contribué à l'expansion des PTT devenus par de la formation et de l'aide à l'achat de matériel informatique,

L'APA : 4^{ème} Episode

11 A quoi sert l'APA en établissement ?

L'APA en établissement aide à payer une partie de la facture des personnes vivant en maison de retraite médicalisée. Les maisons de retraite médicalisées sont appelées les EHPAD. Les EHPAD sont des établissements pour personnes âgées dépendantes.

Si vous avez l'APA à domicile et que vous allez vivre en maison de retraite, votre montant d'APA ne sera pas le même.

Pour bénéficier de l'APA en établissement, il faut avoir une perte d'autonomie évaluée en GIR 1, en GIR 2, en GIR 3 ou en GIR 4. Le médecin de la maison de retraite dit dans quel GIR vous êtes.

11.a : Comment l'APA en établissement est-elle versée ?

Le bureau personnes âgées du département peut :

- soit verser le montant de l'APA directement à la maison de retraite.
- soit verser le montant de l'APA sur votre compte en banque.

Vous ne pouvez pas avoir en même temps l'APA et la PCH. La PCH c'est la prestation de compensation du handicap. Si vous pouvez bénéficier à la fois de la PCH et de l'APA il faut choisir soit l'APA soit la PC

11.b : montant de votre reste à charge ? (EN ETABLISSEMENT)

L'établissement qui héberge une personne âgée dépendante lui facture notamment un tarif dépendance.

Si vous avez droit à l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), cette aide paie une partie de ce tarif.

L'autre partie est laissée à votre charge.

Tarif dépendance facturé par l'établissement : montant à votre charge

Ressources mensuelles	Montant du reste à charge (tarif dépendance)
Inférieures ou égales à 2 440,24 €	Tarif dépendance de l'établissement applicable Gir 5 et 6 de la grille Aggir
Supérieures à 2 440,24 € et inférieures ou égales à 3 754,21	Montant du tarif applicable au Gir 5 et 6, auquel est ajouté un montant qui varie de 0 % à 80 % de la différence entre le tarif dépendance de l'établissement correspondant à votre Gir et le tarif dépendance de l'établissement applicable aux Gir 5 et 6.
Supérieures à 3 754,21	Montant du tarif applicable Gir 5 et 6, auquel est ajouté un montant fixé à 80 % de la différence entre le tarif dépendance de l'établissement correspondant à votre Gir et le tarif dépendance de l'établissement applicable Gir 5 et 6.

Pour effectuer une estimation de la participation à votre charge, vous pouvez vous renseigner auprès de l'établissement d'accueil, notamment pour connaître le tarif dépendance qui y est appliqué.

Pour déterminer le montant de votre participation financière, vos revenus pris en compte sont :

- vos revenus déclarés figurant sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
- vos produits de placement à revenu fixe soumis à prélèvement libératoire,
- vos biens (hors résidence principale) ou capitaux ni exploités, ni placés.

Si vous vivez en couple, les revenus de votre époux, concubin ou partenaire de Pacs sont également pris en compte. Les ressources de chacun sont calculées en divisant le total des revenus du couple par 2.

Les revenus suivants ne sont pas pris en compte pour déterminer le montant à votre charge :

- Remboursement de soins liés à la maladie, la maternité, l'invalidité, à un accident du travail ou accordées au titre de la couverture maladie universelle (CMU), Allocation de logement familiale (ALF), allocation de logement sociale (ALS) et aide personnalisée au logement (APL), prime de déménagement, indemnité en capital, prime de rééducation et prêt d'honneur versés à la victime d'un accident du travail,
- Prise en charge des frais funéraires par la CPAM en cas d'accident du travail suivi de mort, Capital décès, Rentes viagères constituées en votre faveur par un ou plusieurs de vos enfants ou constituées par vous-même ou votre époux pour vous prémunir contre le risque de perte d'autonomie,
- Apports financiers de vos enfants pour votre prise en charge liée à la perte d'autonomie,
- Retraite du combattant et pensions attachées aux distinctions honorifiques.

À savoir : l'établissement d'hébergement facture également un tarif hébergement. La personne âgée peut bénéficier d'aides pour le payer (notamment allocation logement et aide sociale à l'hébergement).

Suite et fin ... dans le prochain Post' Hier

Recevez l'ensemble du Feuilleton en PDF retraites.cgtposte13@gmail.com



Omelette au Brocciu *

Ingrédients : 8 œufs - 250 à 750g de Brocciu selon le goût - 1 bouquet de menthe fraîche - huile d'olive - sel et poivre

Battre les œufs. Incorporez le Brocciu écrasé grossièrement. Salez et poivrez. Ajoutez la menthe hachée. Versez le mélange d'œufs battus et du Brocciu dans la poêle préalablement chauffée avec de l'huile d'olive.

Cuire à feu moyen. Servir l'omelette encore un peu baveuse mais déjà dorée.

***Note-express de votre serviteur qui n'a pas envie de voir le FNLC débarquer chez lui :**

Emblème fromager de la Corse, le Brocciu est un fromage au lactosérum de chèvre ou de brebis protégé par une AOC depuis 1998. J'ose à peine dire que le Brocciu c'est très proche de la *brousse* de brebis ...



Barbier ! Il ne sait plus quoi inventer pour plaire à son maître. Christophe Barbier, avait proposé aux Français de renoncer à leur 5ème semaine de congés et aux RTT. L'éditorialiste traite aujourd'hui les retraités d'enfants gâtés pour justifier la décision d'augmenter la CSG. « Ils doivent payer » dit-il*

Au-delà du caractère injurieux de l'accusation, puisée dans les discussions de piliers de comptoir, désabusés et désœuvrés, il y a cette constante volonté de culpabiliser ceux que l'on veut frapper.

C'est la même démarche qui anime l'éditorialiste lorsqu'il traite les retraités « d'enfants gâtés ». Coupables « de ne pas avoir connu la guerre, ni la crise, de bénéficier d'une retraite « payée par la solidarité et non pas sur leurs économies », d'un allongement de l'espérance de vie, d'avoir connu la libération sexuelle, peut être songe-t-il à sévir dans ce domaine aussi... « Ils ont été gâtés par la vie (...) ils doivent maintenant penser à leurs enfants et leurs petits enfants » ajoute-t-il au cas où les enfants gâtés ne seraient pas suffisamment culpabilisés, rien de tel que la référence aux enfants et petits-enfants n'est-ce pas ?

Et nous, Christophe Barbier, nous ne sommes pas des vieux fainéants gâtés par la vie. Après 40 à 45 ans de travail et de luttes nous méritons bien plus que les faibles pensions que nous percevons. Sachez que nous ne manquons pas d'énergie pour empêcher les si mal nommés « libéraux » de dépouiller le plus grand nombre pour enrichir les plus riches de vos amis.

Le 28 septembre nous étions deux fois plus nombreux que lors des précédentes manifestations et nous n'avons pas l'intention de nous arrêter en chemin. Le chemin du mieux vivre, de la solidarité, la vraie, entre salariés et retraités, entre jeunes et retraités, entre parents, enfants et petits-enfants.

Nous ne sommes pas des enfants gâtés mais des parents engagés contre le vieux monde que votre président et vous-même représentez !



Prochaine réunion le 26 Octobre !

**et tous les jeudis matins d'octobre
pour préparer notre conférence de presse**

du 27 octobre 2017

11h00 devant la Poste Colbert ...

**...en espérant te côtoyer dans
les prochaines manifestations.**